



RACINES & RAMEAUX FRANÇAIS D'ACADIE

Recherche Généalogique & Histoire de l'Acadie



BULLETIN N° 41 – DECEMBRE 2007

ISSN 1776 – 1379

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2007

Dépôt légal de publication : Préfecture du Morbihan sous n° 14/2002 du 24 juillet 2002

Président d'Honneur : Professeur Claude Massé (1923- †2001)

Bureau Exécutif:

Président Gérard Scavenec
Vice Présidents André Thomas - Jean-Jacques Le Blanc
Secrétaire général Jacques Nerrou
Trésorière Annie Mérel

Membres du Conseil d'Administration

Edouard Sauvée, Chargé des relations avec les Amitiés Acadiennes
Marc Gérard Braud - Claude Garin – Jean Granger - Gérard Houchois - Thierry Laléous
Alain Lhermite - Simone Roy-Gubetta - Michel Sauvée - Yann Scavenec

Responsable site Internet : Daniel Burgot

Directeur de la publication : Gérard Scavenec

Mise en page, Illustration : Jean-Jacques Leblanc

Comité de lecture : Gérard Scavenec, Jean-Jacques Leblanc, Jacques Nerrou

SOMMAIRE

Le mot du Président	Gérard Scavenec	page 3
Retour sur François Douville	Gérard Scavenec	pages 4 et 5
Vie de l'association		pages 6
Revoir l'Acadie : leur Terre	Jacques Nerrou	pages 7 et 8
Les pionniers de l'Ancienne Acadie	Jacques Nerrou (à suivre)	pages 9 et 10
Liste générale des habitants des Îles Saint Pierre et Miquelon émigrés pour la France		pages 11 à 22 (à suivre)

Créée le 20 mars 1988, Racines et Rameaux Français d'Acadie est une association Loi 1901, dont les statuts modifiés sont l'objet du récépissé de déclaration de modification à la Sous-Préfecture de Lorient en date du 8 décembre 2000. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs et celle du Président de Racines et Rameaux Français d'Acadie.

Cotisation annuelle : Individuel : 23 € Couple : 33 €

Prix du numéro : 4 €

Siège social : Gérard Scavenec 15 rue Gracchus Babeuf –56600 – Lanester

Secrétariat général : Jacques Nerrou 3 allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant

Adresses informatiques : <http://perso.club-internet/rrfa> ou <http://www.acadie.info>

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et lecteurs occasionnels, toute l'équipe du bureau exécutif de **Racines et Rameaux Français d'Acadie** est heureuse de vous souhaiter un joyeux Noël et de vous adresser, ainsi qu'à vos familles, ses meilleurs vœux pour 2008. En plus des formules traditionnelles, nous vous souhaitons de fructueuses recherches généalogiques et des découvertes passionnantes qui, une fois mises en forme, pourraient faire l'objet de communications intéressantes dans ce bulletin pour le plus grand profit de tous.

1608 – fondation de Québec

1758 - déportation de la population des îles Royale et Saint Jean

1988 – fondation de Racines et Rameaux Français d'Acadie.

Comme vous le voyez, l'an prochain, il y aura encore bien des événements à commémorer. Ce sera, en quelque sorte, l'année des anniversaires.

Nos amis de Québec ne manqueront pas de célébrer le 400^{ème} anniversaire de la fondation de leur ville et par là même la naissance de la Nouvelle France. Nous nous associerons naturellement, dans la mesure de nos modestes moyens, à ces manifestations dont, pour l'instant, nous n'avons, ni le programme, ni le calendrier.

Par contre, les associations francophones de l'île du Prince Édouard (notre île Saint Jean), ont fait connaître leur désir de commémorer conjointement la déportation de masse qui fut mise sur pied à l'automne 1758 par la couronne britannique et qui s'est traduite par la disparition d'un bon tiers de la population. Beaucoup succombèrent à la suite des rafles opérées dans les villages, des regroupements, puis des très mauvaises conditions de transport vers la France. Le manque de nourriture, d'hygiène, provoqua des épidémies à bord des navires qui décimèrent les moins résistants, vieillards, femmes, enfants. A cela, il faut ajouter le naufrage de trois navires, dont deux furent quasiment perdus corps et biens, du moins en ce qui concerne les infortunés passagers, abandonnés par les équipages. Nous savons aussi que le dénuement et des maladies, telles que la picote, continuèrent de faire des victimes dans les rangs des rescapés. Des dizaines et des dizaines de personnes moururent dans les six mois qui suivirent leur arrivée en France.

Ce sera une occasion de souligner que le bilan est tragiquement lourd, beaucoup plus lourd qu'il ne le fut lors de la déportation de 1755. Gardons nous d'oublier cela. Ne jouons pas les puristes en disant que la moitié de ces pauvres gens n'étaient pas Acadiens, au prétexte qu'ils n'étaient venus dans ces îles que de fraîche date. Souvent ils s'y étaient mariés, leurs enfants y étaient nés, la plupart d'entre eux y avaient passé une bonne partie de leur existence. Ils formaient un seul et même peuple que les souffrances et l'adversité avaient soudé. Pour les autorités françaises de l'époque, cela allait d'ailleurs de soi. On ne fit pas le tri, ils reçurent le même accueil et le même traitement.

Puisque nous y sommes invités, nous entendons donc, à notre manière, contribuer aux manifestations du souvenir qui seront organisées là-bas par les descendants des rescapés de cette époque.

Enfin, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ici nos '**vingt ans**'. La seule chose que je suis en mesure d'annoncer maintenant, c'est que nous les fêterons dignement le **24 mai prochain, à Nantes**, lors de notre assemblée générale. Toutes les informations nécessaires vous seront communiquées dans le numéro du mois de mars.

Gérard Scavenec.

RETOUR SUR FRANCOIS DOUVILLE

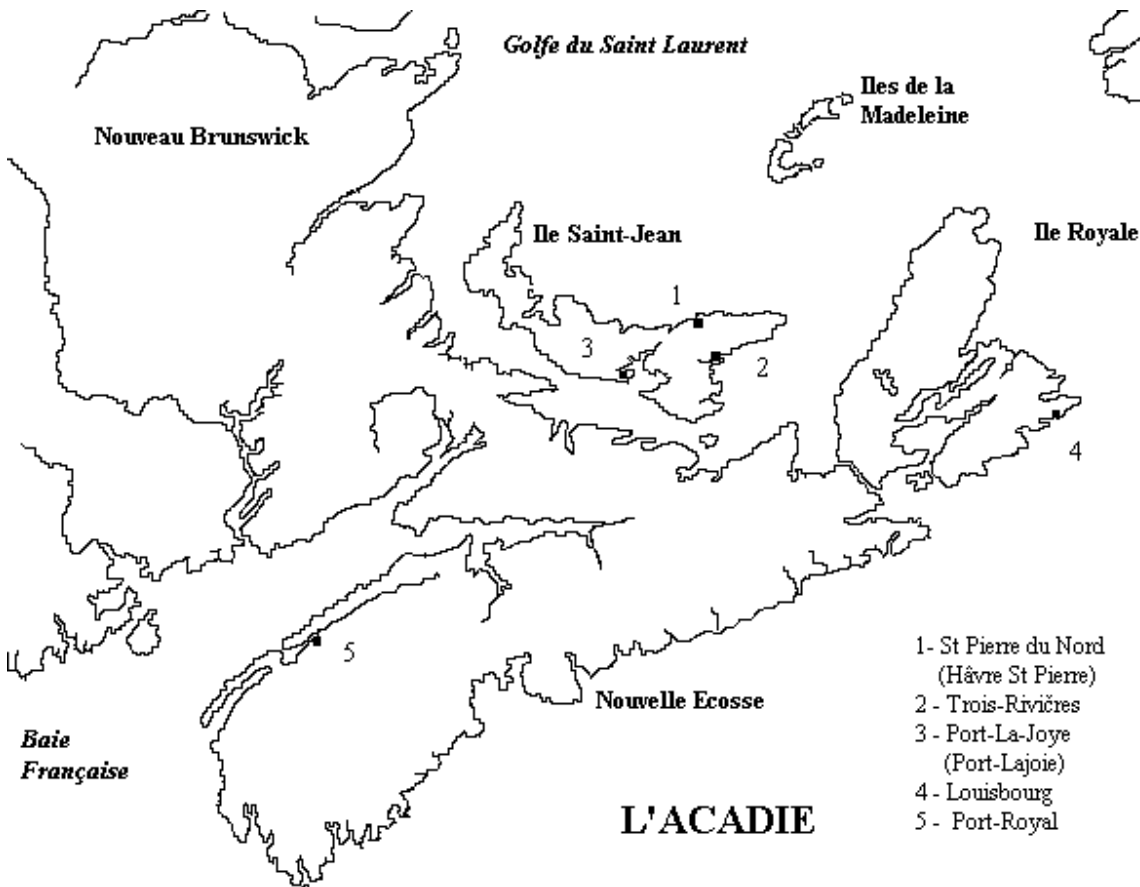
Autocritique et Correctif

La généalogie n'est pas une science exacte et réserve bien des surprises qui peuvent remettre en question des filiations que l'on croyait durablement assurées.

C'est la mésaventure qui vient, cet été, de m'arriver. Je ne peux m'en prendre qu'à moi-même parce que je n'avais pas pris le soin indispensable de vérifier des informations qui m'avaient été données à une époque où je commençais mes recherches sur une branche de ma famille. Ce sont plusieurs personnes différentes qui me les donnèrent. Elles avaient toutes étudié cette famille et donc le personnage en question et le renseignement paraissait d'autant plus fiable qu'on me donna une copie de l'acte de baptême ! Et pourtant, aujourd'hui, je sais qu'il y avait erreur sur la personne. Celui qui avait trouvé cet acte n'avait pas pris la précaution élémentaire de recouper son information en consultant d'autres documents et avait transmis sa découverte à d'autres qui, comme moi-même, avaient pris cela pour argent comptant et s'en étaient contentés. L'erreur n'est pas tout à fait anodine car il va falloir corriger pas mal de publications, chez nous et outre-Atlantique.

François Douville

Le personnage dont il s'agit se nomme François Douville que le curé qui l'enterre le 30 janvier 1757 décrit comme étant « *le premier habitant du Hâvre Saint-Pierre* » à l'Île Saint-Jean.



Carte : réalisation Jacques Nerrou (reproduction interdite sans autorisation)

REVOIR L'ACADIE : LEUR TERRE

Bien qu'étant sous domination britannique, les Acadiens, dispersés de 1755, ont entrepris, en 1771, un retour sur les terres de leurs ancêtres. Ils se sont installés "illicitement" sur des terres de la baie de Sainte Marie. La convenue leur donnait "un permis d'occupation", mais leur but était de retrouver des terres qui seraient à nouveau : leur terre, celle que leurs ancêtres avaient mis en valeur depuis la première colonisation de l'Acadie. Leur vœu fut exaucé par Lord William Campbell, Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, qui leur concéda par acte des terres. "Le premier acte réparateur de la spoliation de 1755"¹.

Acte de concession de terre à des Acadiens

" A tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut. Sachez que moi, Lord William Campbell Capitaine Général et Gouverneur en chef de la province de Sa Majesté, Nouvelle Ecosse ou Acadie² et ses dépendances, vice-Amiral du même, en vertu du pouvoir de l'autorité à moi donnés par sa présente Majesté le roi Georges III, sous le grand sceau de la Grande Bretagne, ai donné, concédé et confirmé, et par ces présentes, par et avec l'avis et le consentement du conseil de Sa Majesté pour la dite province donne, concède et confirme à chaque personne sous-nommée ci-après, située dans le district de Clare, dans la province sus-dite, à savoir :

à Joseph Gravois, en tout 360 acres, à Joseph Bonnevie, 440 acres,
à Jean Béloni Leblanc, 280 acres, à Amable Richard, 280 acres.

Le tout comprenant une quantité proportionnelle de terres de marais, ainsi que tous genres de mines non exploitées, exceptées les mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre et de charbon ... avec tous les privilèges, avantages, intérêts et dépendances de ces propriétés pour les sus-dits, leurs héritiers et leurs fondés de pouvoir.... Les mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs fondés de pouvoir s'obligeant à payer à Sa Majesté le roi Georges III, à ses héritiers ou à toute personnes autorisées une redevance annuelle d'un farthing³ par acre, le premier paiement à effectuer à partir et après l'expiration de deux années à la date ici marquée et payable ensuite chaque année à perpétuité, à défaut de quoi cette concession sera nulle et sans valeur.

Les dits concessionnaires, leurs héritiers, etc.... s'obligent, dans l'espace de trois ans, à débarrasser, à labourer trois acres sur cinquante, à l'endroit qui leur paraîtra le plus commode et avantageux, ou d'approprier et dessécher trois acres de terrains submergés, ou de drainer trois acres de marécages, s'il en existe dans les limites de la concession, ou de placer et entretenir sur leurs terres respectives, d'ici trois ans, trois têtes de gros bétail qui devront être maintenues jusqu'à les trois acres par cinquante soient améliorés. Mais si aucune partie de la dite parcelle n'est propre pour le présent à la culture, sans être engraisée et améliorée, les concessionnaires seront obligés, d'ici trois ans, d'élever sur un point de leur terre une maison d'habitation de vingt pieds de long sur seize de large, et d'entretenir trois têtes de gros bétail pour chaque cinquante acres ; ou bien si les dits concessionnaires, dans l'espace de trois ans, commencent à employer sur leurs terres un ouvrier capable pour chaque cent acres et continuent ainsi dans les trois années suivantes à exploiter une carrière de pierre ou une autre mine, ce travail leur sera compté comme une amélioration suffisante pour sauver⁴ l'acte pour toujours.

Les mêmes s'obligent à ensemercer du chanvre, d'ici deux ans, vingt rods⁵ de leurs dites terres et à maintenir la même étendue ensemençée les années suivantes.

En foi de quoi j'ai soussigné ces présentes et fait apposer à Halifax le sceau de la province, ce sixième jour d'août, la deuxième année du règne de notre Souverain Seigneur, Georges III, par la grâce de Dieu roi de Grande Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, an de Notre Seigneur 1771.

Enregistré à Halifax le 17 août 1771

Arthur Goold-Registz''
Jacques Nerrou

¹ Citation du Père Jean Mandé Sigogne.

² On notera que l'acte mentionne et nomme l'Acadie.

³ 1 farthing = 2 centimes 42

⁴ valider

⁵ le rods équivaut à 5m² 029

Les Pionniers de l'Ancienne Acadie

Le recensement, établi en 1671 et reproduit ci-après, donne la liste des plus anciens noms parmi les premiers habitants de l'Acadie ancienne. Malheureusement, il ne donne pas les origines de ces premiers colons, et de nombreux chercheurs ont complété cette "lacune". Nous vous proposons, grâce à ces derniers "d'actualiser" le recensement en vous donnant les lieux d'origine qui nous sont connus aujourd'hui.

Le document ci après comporte deux parties :

- la première colonne "en italique" est la recopie de l'abrégé effectué par Maurice Caillebeau,
- la seconde colonne " en caractère normal" donne des explications sur l'origine du recensé.

Rôle des familles de l'Acadie fait par le Sieur Randin envoyé à Monseigneur Colbert de Québec le 8 novembre 1671.